



Marion Cahour (née à La Baule-Escoublac le 10 juillet 1908 – décédée à Nantes le 23 octobre 2000)

Surnommée «le médecin des pauvres», Marion Cahour a œuvré pour les exclus, ceux confrontés à l'alcool, à la rue.

Médecin scolaire de profession, catholique «active» désireuse d'aider les autres, elle s'engage très rapidement dans la lutte contre l'alcoolisme. Dans les années 1960, elle crée avec le père Tinier, prêtre de Nantes, les premières consultations d'alcoologie et d'hygiène alimentaire à Nantes.

Après avoir pris sa retraite en 1970, elle ouvre un petit local situé rue Sarrazin, près de l'église Saint-Similien, appelé «Brin de Causette», où sont accueillies les personnes les plus démunies.

Sources

Mairie de Nantes, F comme...Femmes à Nantes, Femmes de Nantes, 2003
<http://un-chat-passant-parmi-les-livres.blogspot.fr/2011/11/marion-cahour.html>
www.unbrindecausette.fr

DENOMINATION de VOIES

La première tranche de l'opération « Clos Saint-Joseph » sur le secteur de Saint-Joseph de Porterie entraîne la mise en service de deux nouvelles voies, actuellement privées mais destinées à devenir publiques, qu'il convient de dénommer.

Afin de conserver le thème agricole déjà attribué, nous proposons de retenir :

- pour la voie débutant Place du Journal et se terminant en impasse :

« **Rue de la Fenaison** »

(Plan n° 22-12)

- pour la voie prolongeant la rue des Colporteurs et se terminant en impasse, nous proposons de maintenir cette appellation :

« **Rue des Colporteurs** »

(Plan n° 22-13)

DENOMINATION d'ESPACE PUBLIC

Square rue de Bel Air

Une plaque d'hommage au Docteur Marion CAHOUR, médecin des pauvres et des déshérités, a été posée au fond du square situé à l'angle de la rue de Bel Air, près de l'église Saint-Similien.

Cependant, ce square ne portant pas de nom, il paraît souhaitable de lui attribuer également celui de Marion CAHOUR. C'est ainsi que nous proposons de le dénommer :

« **Square Marion CAHOUR** »

(plan joint)

Le CONSEIL DELIBERE et,

1. approuve les dénominations proposées,
2. autorise M. le Député-Maire ou M. l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, les 30 et 31 janvier 2003

Le Député-Maire : J.-M. AYRAULT

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – ... Pas d'interventions...
Si, Madame Jozan.